

Myopathie Atypique - Bilan au 21 avril 2017

lundi 24 Avril 2017

A ce jour, le RESPE a recensé 24 suspicions de Myopathie atypique par ses Vétérinaires Sentinelles : 3 cas dans le Calvados (14), 1 dans les Côtes d'Armor (22), 1 cas dans l'Eure (27), 1 cas en Isère (38), 1 cas dans le Loiret (45), 1 cas dans la Manche (50), 1 cas en Meurthe-et-Moselle (54), 1 cas dans le Morbihan (56), 1 cas en Moselle (57), 1 cas dans l'Oise (60), 3 cas dans le Pas-de-Calais (62), 2 cas dans le Puy-de-Dôme (63), 1 cas dans les Hautes-Pyrénées (65), 1 cas dans le Bas-Rhin (67), 1 cas en Saône-et-Loire (71), 2 cas en Seine-et-Marne (77) et 1 cas dans les Vosges (88), 1 cas en Essonne (91) ; ainsi que quelques suspicions via VigiRESPE.

Vous trouverez ci-dessous le message d'information de l'AMAG.



*Plantules de la graine d'éryable sycomore (ACER PSEUDOPLATANUS)
germinating seeds of SYCAMORE (MAPLE TREE; ACER PSEUDOPLATANUS)
zaadkiem van esdoorns (ACER PSEUDOPLATANUS)*

Les cas de myopathie atypique du printemps sont malheureusement là

Depuis quelques semaines, les plantules des érables ont commencé à germer. Les plantules de l'éryable sycomore sont toxiques même quand les premières feuilles sont là et il est donc primordial d'éviter que les équidés (chevaux, ânes, zèbres...) les ingèrent.

Printemps 2017 – A la date du 21 avril 2017, 107 cas compatibles avec le diagnostic de myopathie atypique ont été communiqués à la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège et au RESPE. Ces cas ont été recensés en Belgique (12 cas), en France (73 cas), en Grande Bretagne (5 cas), au Pays-Bas (2 cas), en Irlande (2 cas), en République Tchèque (5 cas), en Suisse (1 cas) et en Allemagne (7 cas).

Si vous avez connaissance d'un cas, MERCI de le déclarer :

- en tant que propriétaire, via le lien <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/questionnaire-proprietaire/>
- en tant que vétérinaire, via le lien <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/veterinaire/formulaire-veterinaire/>

Dans la limite du possible :

- temporairement limiter l'accès aux pâtures qui contiennent des plantules d'érables (voire délimiter la pâture pour éviter les zones où les plantules sont présentes en grand nombre) ;
- organiser la rotation des pâturages pour offrir exclusivement des prairies fournies ;
- ne pas placer d'aliment (foin ou autre) à même le sol ;
- essayez de détruire les jeunes plants: les pousses meurent lorsqu'elles sont coupées au stade de plantules. Pour des raisons de protection de l'environnement, éviter les produits chimiques; éventuellement, brûler les semis ou utiliser une herse à chaîne (mais n'offrez pas ces pâturages tout de suite, attendez que les plantules se décomposent) ;
- envisager la taille des érables à proximité des pâtures afin d'éviter la production de fleurs et de graines.

Dans le lien ci-dessous, vous trouverez des informations (en français) relatives à la myopathie atypique. Attention, le vent disperse les graines : il est important de parcourir votre prairie pour vous assurer qu'elle ne contient pas de plantules.

http://www.farah.ulg.ac.be/cms/c_28271/fr/myopathie-atypique-chevaux-en-danger-de-mort

Très cordialement,

L'équipe de l'AMAG